

<b>COMMUNE DE NESLES LA VALLEE</b>
<b>DATE DE CONVOCATION 21 mars 2026</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE  21 mars 2026</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
En exercice .....19 Présents .....17 Votants .....19
<b>N° 13/2026</b>
<b>OBJET :</b> Détermination du nombre et élection des délégués de la commune au CCAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six

Le vingt-sept mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**Présents** : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, Mme Maryse SEINTURIER, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Hervé GROLLIER, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, M. André PICAULT, Mme Mélodie FÉRON,

**Absents (donnent pouvoir à)** : M. Jérôme LEPLAT à M. Maxime DUQUESNE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN à M. Eric CHEVALLIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryse SEINTURIER a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L123-6 et L123-7 du code de l’action sociale et des familles,

**Considérant** qu’à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres élus au conseil d’administration du CCAS pour la durée du mandat,

**Considérant** qu’outre le Maire, président de droit, le conseil d’administration du CCAS est composé de 16 membres au maximum, dont 8 membres élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

**Considérant** que les modalités d’élection s’effectuent au scrutin de liste secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 le nombre d’élus du conseil au sein du CCAS.

**Considérant** l’unique liste candidate, composée des élus suivants :

- |                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| - SEINTURIER Maryse         | - MAGNAT Blandine    |
| - DESHONS-CAYZERGUES Marine | - PELAGATTI Sandrine |
| - GENDRE Céline             | - FERON Mélodie      |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

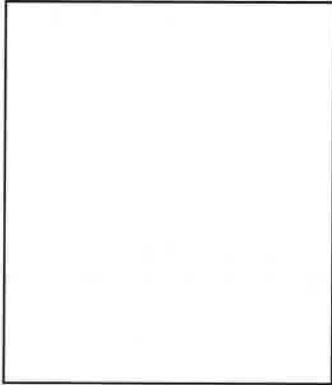
- **DECIDE** de fixer à 6 le nombre de membres élus qui siégeront sous la présidence du Maire au conseil d’administration du CCAS

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/26

ID : 095-219504461-20260327-202613-DE



- **ELIT** par 18 voix et 1 vote blanc, les représentants de la commune au CCAS, à savoir les conseillers municipaux suivants :

- SEINTURIER Maryse
- DESHONS-CAYZERGUES Marine
- GENDRE Céline
- MAGNAT Blandine
- PELAGATTI Sandrine
- FERON Mélodie

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.**

**Le Maire,  
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS  
Date : 31/03/2026  
Qualité : MAIRE

<b>COMMUNE DE NESLES LA VALLEE</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b> 21 mars 2026
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>  21 mars 2026
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice .....19 Présents .....17 Votants .....19
<b>N° 14/2026</b>  <b>OBJET :</b> <b>Désignation des délégués à la Caisse des écoles</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six

Le vingt-sept mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**Présents :** M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, Mme Maryse SEINTURIER, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Hervé GROLLIER, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, M. André PICAULT, Mme Mélodie FÉRON,

**Absents (donnant pouvoir à) :** M. Jérôme LEPLAT à M. Maxime DUQUESNE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN à M. Eric CHEVALLIER.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Mme Maryse SEINTURIER a été nommée secrétaire de séance.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l’éducation, et notamment l’article R212-26

**Considérant** que le conseil d’administration de la Caisse des écoles de Nesles la Vallée est composé du Maire, président, de l’Inspecteur de l’Éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant, d’un membre désigné par le préfet, de quatre membres désignés au sein du conseil municipal et de cinq membres adhérents ou donateurs élus par le comité et du directeur de l’école primaire à titre consultatif,

**Considérant** qu’à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de 4 représentants, en plus du Maire président de droit, appelés à siéger au conseil d’administration de la Caisse des écoles,

**Considérant** les candidatures proposées par M. le Maire :

- DESHONS-CAYZERGUES Marine
- BERTOLA Laëtitia
- MAGNAT Blandine
- MIRTIL Sylvie

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- **DESIGNE** comme représentants titulaires du conseil municipal au comité de la Caisse des écoles :

- DESHONS-CAYZERGUES Marine
- BERTOLA Laëtitia
- MAGNAT Blandine
- MIRTIL Sylvie

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations  
du Conseil municipal, dûment signé.**

**Le Maire,  
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS  
Date : 02/04/2026  
Qualité : MAIRE

<b>COMMUNE DE NESLES LA VALLEE</b>
<b>DATE DE CONVOCATION 21 mars 2026</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE  21 mars 2026</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice .....19 Présents .....17 Votants .....19
<b>N° 15/2026</b>  <b>OBJET :</b> <b>Élection des délégués communaux auprès des syndicats intercommunaux</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six

Le vingt-sept mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**Présents :** M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, Mme Maryse SEINTURIER, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Hervé GROLLIER, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, M. André PICAULT, Mme Mélodie FÉRON,

**Absents (donnent pouvoir à) :** M. Jérôme LEPLAT à M. Maxime DUQUESNE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN à M. Eric CHEVALLIER.

**Absents :**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryse SEINTURIER a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et suivants ;

**Vu** les statuts du SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) du Vexin,

**Vu** les statuts du PNR (Parc Naturel Régional) du Vexin français, notamment leur article 5,

**Vu** les statuts du SICTEU (Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées),

**Vu** les statuts du CAVS (Comité d’animation de la vallée du Sausseron),

**Vu** les statuts du Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d’Oise

**Vu** les statuts du SISVOS (Syndicat intercommunal pour le développement du sport dans les vallées de l’Oise et du Sausseron),

**Vu** les statuts du SIAVS (Syndicat intercommunal pour l’aménagement de la vallée du Sausseron),

**Vu** l’arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d’Electricite du Val d’Oise,

**Vu** les statuts du SDEVO,

**Vu** les statuts du MLCVO (Mission Locale Cœur Val-d’Oise)



**Vu les statuts du CNAS (Comité national d'action sociale),**

**Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026;**

**Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire les délégués appelés à représenter la commune au sein des syndicats intercommunaux ;**

**Considérant que les modalités d'élection s'effectuent au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue,**

**M. le Maire procède à l'appel des candidatures,**

**Considérant que le nombre de candidatures déposé pour chaque organisme extérieur est égal au nombre de postes à pourvoir ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **DIT** que les candidats sont nommés à effet immédiat sur les postes à pourvoir au sein de chaque organisme extérieur,
- **NOMME** les candidats suivants :

**SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) du Vexin :**

- Délégué titulaire : M. Jérôme LEPLAT
- Délégué suppléant : Mme Céline GENDRE

**PNR (Parc Naturel Régional) du Vexin français :**

- Délégué titulaire : M. Christophe BUATOIS
- Délégué suppléant : M. Jérôme LEPLAT

**SICTEU (Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées) :**

- Délégués titulaires : M. Christophe BUATOIS, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT
- Délégués suppléants : M. Thomas FOURNAISE, Mme Mélodie FERON

**CAVS (Comité d'animation de la vallée du Sausseron) :**

- Délégués titulaires : Mme Corine BERGERON, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, M. Laurent CHALONY

**Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise :**

- Délégué titulaire : Mme Corine BERGERON
- Délégué suppléant : Mme Sandrine PELAGATTI

**SISVOS (Syndicat intercommunal pour le développement du sport dans les vallées de l'Oise et du Sausseron) :**

- Délégué titulaire : Mme Corine BERGERON

**SIAMS (Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée du Sausseron) :**

- Délégué titulaire : M. Eric CHEVALLIER
- Délégué suppléant : M. Hervé GROLLIER

**SDEVO (Syndicat Départemental d'Electricite du Val d'Oise) :**

- Délégué titulaire : M. Jérôme LEPLAT
- Délégué suppléant : M. Maxime DUQUESNE

**MLCVO (Mission Locale Cœur Val-d'Oise)**

- Délégué titulaire : M. Christophe BUATOIS
- Délégué suppléant : M. Thomas FOURNAISE

**CNAS (Comité national d'action sociale) :**

- Délégué titulaire : Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES

- DIT que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.**

**Le Maire,  
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS  
Date : 31/03/2026  
Qualité : MAIRE



<b>COMMUNE DE NESLES LA VALLEE</b>
<b>DATE DE CONVOCATION 21 mars 2026</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE  21 mars 2026</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
En exercice .....19 Présents .....17 Votants .....19
<b>N° 16/2026</b>
<b>OBJET :</b> Élection des membres aux commissions municipales obligatoires

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six

Le vingt-sept mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**Présents** : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, Mme Maryse SEINTURIER, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Hervé GROLLIER, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, M. André PICAULT, Mme Mélodie FÉRON,

**Absents (donnent pouvoir à)** : M. Jérôme LEPLAT à M. Maxime DUQUESNE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN à M. Eric CHEVALLIER.

**Absents** :

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryse SEINTURIER a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu’à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d’appel d’offres et de la commission de délégation de service public pour la durée du mandat, selon les dispositions des articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT,

**Considérant** qu’outre le Maire, président, ces commissions sont composées de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

**Considérant** qu’il convient de procéder de même pour l’élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

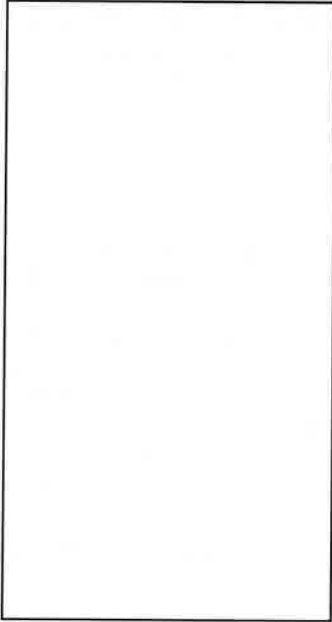
**Considérant** que les modalités d’élection s’effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

M. le Maire procède à l’appel des candidatures,

**Considérant** que le nombre de liste candidate déposé pour chaque commission est égal au nombre de postes à pourvoir ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- **Sont élus membres de la commission d’appel d’offres**, sous la présidence du Maire,
  - Titulaires : Mme Céline GENDRE, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Mélodie FERON,



- Suppléants : M. Hervé GROLLIER, M. Maxime DUQUESNE, M. André PICAULT.
  
- **Sont élus membres de la commission de délégation de services publics, sous la présidence du Maire,**
  - Titulaires : Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, Mme Céline GENDRE, Mme Mélodie FERON,
  - Suppléants : M. Jérôme LEPLAT, M. Laurent CHALONY, M. Thomas FOURNAISE.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.**

**Le Maire,  
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS  
Date : 31/03/2026  
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE  
NESLES LA VALLEE**

**DATE DE CONVOCATION  
21 mars 2026**

**DATE D’AFFICHAGE  
21 mars 2026**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice .....19  
Présents .....17  
Votants .....19

**N° 17/2026**

**OBJET :  
Constitution des  
commissions municipales  
et comité consultatif**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six

Le vingt-sept mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**Présents :** M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, Mme Maryse SEINTURIER, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Hervé GROLLIER, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, M. André PICAULT, Mme Mélodie FÉRON,

**Absents (donnent pouvoir à) :** M. Jérôme LEPLAT à M. Maxime DUQUESNE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN à M. Eric CHEVALLIER.

**Absents :**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Maryse SEINTURIER a été nommée secrétaire de séance.**

Conformément aux articles L 2121-22 et L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d’étudier les questions soumises au conseil et des comités consultatifs ponctuels et / ou permanents sur tout sujet d’intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

**Les commissions municipales** ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

**Le comité consultatif** est de nature consultative et permet l’association des acteurs de la société civile aux décisions communales, répondant en cela aux attentes qui peuvent s’exprimer. Les comités sont composés de Neslois et de conseillers municipaux.

La composition des différentes commissions et comités doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l’expression pluraliste des élus au sein de l’assemblée communale.

**Le maire est le président de droit** de toutes les commissions municipales et du comité consultatif. En cas d’absence ou d’empêchement, les commissions et comité sont convoqués et présidés par le vice-président nommé par le Maire. Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 7 commissions municipales chargées d’examiner certains projets de délibérations qui seront soumis au conseil et un comité consultatif.

**Vu** l’installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

**Considérant** qu’il appartient au conseil municipal de constituer les commissions municipales et les comités consultatifs, et d’en désigner les membres ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

## **ARTICLE 1 – Création des commissions municipales**

Sont constituées les commissions municipales suivantes :

- Commission Finances
- Commission Jeunesse
- Vie associative, culturelle et sportive
- Commission Voirie - Mobilité
- Commission Cimetière
- Commission Urbanisme et PLU
- Commission environnement et cadre de vie

## **ARTICLE 2 – Création du comité consultatif**

- Est constitué un comité consultatif

## **ARTICLE 3 – Composition des commissions municipales**

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

### **3.1 Commission Finances**

Nombre de membres : 6

Président : M. BUATOIS Christophe, Maire

Sont désignés : M. CHAPLAIN-TARAVELLA Jérémy, Mme BERTOLA Laëtitia, M. CHEVALLIER Eric, M. DUQUESNE Maxime et M. PICAULT André,

### **3.2 Commission jeunesse**

Nombre de membres : 5

Président : M. BUATOIS Christophe, Maire

Sont désignés : Mme DESHONS-CAYZERGUES Marine, Mme BERTOLA Laëtitia, Mme MAGNAT Blandine et Mme FERON Mélodie,

### **3.3 Commission vie associative, culturelle et sportive**

Nombre de membres : 12

Président : M. BUATOIS Christophe, Maire

Sont désignés : M. PUVANENDRAN Dilipkumar, Mme DESHONS-CAYZERGUES Marine, M. DUQUESNE Maxime, Mme SEINTURIER Maryse, Mme BERGERON Corine, Mme MIRTIL Sylvie, M. CHALONY Laurent, Mme BERTOLA Laëtitia, M. GROLLIER Hervé, Mme PELAGATTI Sandrine et Mme FERON Mélodie,

### **3.4 Commission voirie-mobilité**

Nombre de membres : 6

Président : M. BUATOIS Christophe, Maire

Sont désignés : M. DUQUESNE Maxime, M. CHEVALLIER Eric, Mme MAGNAT Blandine, Mme GENDRE Céline et M. PICAULT André,

### **3.5 Commission cimetière**

Nombre de membres : 5

Président : M. BUATOIS Christophe, Maire

Sont désignés : M. GROLLIER Hervé, M. LEPLAT Jérôme, M. CHALONY Laurent et M. PICAULT André,



### **3.6 Commission urbanisme et PLU**

Nombre de membres : 6

Président : M. BUATOIS Christophe, Maire

Sont désignés : M. FOURNAISE Thomas, Mme MAGNAT Blandine, Mme MIRTIL Sylvie, M. LEPLAT Jérôme et Mme FERON Mélodie,

### **3.7 Commission environnement et cadre de vie**

Nombre de membres : 7

Président : M. BUATOIS Christophe, Maire

Sont désignés : Mme PELAGATTI Sandrine, Mme MIRTIL Sylvie, Mme BERTOLA Laëtitia, M. DUQUESNE Maxime, Mme SEINTURIER Maryse et M. PICAULT André,

### **ARTICLE 4 – Composition du comité consultatif**

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour le comité, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Nombre de membres : 6 titulaires

Président : M. BUATOIS Christophe, Maire

Sont désignés : M. DUQUESNE Maxime, Mme DESHONS-CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. LEPLAT Jérôme et Mme FERON Mélodie,

### **ARTICLE 5 – Exécution**

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.**

**Le Maire,  
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS  
Date : 02/04/2026  
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE  
NESLES LA VALLEE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**  
21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six

**DATE D’AFFICHAGE**  
21 mars 2026

Le vingt-sept mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice .....19  
Présents .....17  
Votants .....19

**Présents** : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, Mme Maryse SEINTURIER, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Hervé GROLLIER, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, M. André PICAULT, Mme Mélodie FÉRON,

**Absents (donnent pouvoir à)** : M. Jérôme LEPLAT à M. Maxime DUQUESNE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN à M. Eric CHEVALLIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryse SEINTURIER a été nommée secrétaire de séance.

**N° 18/2026**

**OBJET :**

Désignation des  
délégués de la  
commune au  
COMITE DES FETES

Vu les élections de mars 2026,  
Vu les statuts du COMITE DES FETES DE NESLES LA VALLEE,

Monsieur le Maire propose une liste de 11 représentants de la commune au sein du comité des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ELIT les représentants de la commune au comité des fêtes suivants :

Maxime DUQUESNE, Thomas FOURNAISE, Marine DESHONS-CAYZERGUES, Laetitia BERTOLA, Maryse SEINTURIER, Laurent CHALONY, Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Dilip PUVANENDRAN, Eric CHEVALLIER, Corine BERGERON, Sandrine PELAGATTI

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, dûment signé.

Le Maire  
Christophe BUATOIS



Signé par : Christophe BUATOIS  
Date : 31/03/2026  
Qualité : MAIRE



<b>COMMUNE DE NESLES LA VALLEE</b>
<b>DATE DE CONVOCATION 21 mars 2026</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE  21 mars 2026</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice .....19 Présents .....17 Votants .....19
<b>N° 19/2026</b>  <b>OBJET :</b> Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six

Le vingt-sept mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**Présents** : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, Mme Maryse SEINTURIER, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Hervé GROLLIER, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, M. André PICAULT, Mme Mélodie FÉRON,

**Absents (donnent pouvoir à)** : M. Jérôme LEPLAT à M. Maxime DUQUESNE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN à M. Eric CHEVALLIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryse SEINTURIER a été nommée secrétaire de séance.

**Considérant** qu’à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales,

**Considérant** que la commission de contrôle des listes électorales doit être composée de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l’ordre du tableau, à l’exception du maire, des adjoints titulaires d’une délégation, et des conseillers municipaux titulaires d’une délégation en matière d’inscription sur les listes électorales et de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, dans les mêmes conditions que ci-dessus,

La commission de contrôle devra se réunir au minimum 1 fois par an, et en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin,

Elle devra statuer sur les recours administratifs et aura accès à la liste des électeurs, elle pourra, à la majorité de ses membres réformer les décisions d’inscription ou de radiation prises par le maire,

Le maire, après avoir informé l’ensemble des membres du conseil municipal, désigne pour constituer cette commission les membres suivants :



- Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES,
- M. Jérôme LEPLAT
- Mme Maryse SEINTURIER
- M. PICAULT André
- Mme FERON Mélodie

La composition de la commission de contrôle des listes électorales sera rendue publique, et sera adressé au Préfet du Val d'Oise.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la composition de la commission de contrôle des listes électorales ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.**

**Le Maire,  
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS  
Date : 31/03/2026  
Qualité : MAIRE